

**TABLÉAU B (extrait) — Suite.**

N <sup>os</sup> des Subdiv.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ALLOUÉS.
	<b>Article 3. — Fonds de dépenses diverses et imprévues.</b>	
	A la disposition de M. le Commandant Commissaire de la République (décret du 11 août 1866).....	5,000 »
	<b>Art. 4. — Dépenses des Exercices clos.....</b>	3,000 »
	<b>Art. 5. — Dépenses d'ordre.</b>	
	Frais de dépôt et de garde des poudres des particuliers.....	mémoire.
	<b>Art. 6. — Dépenses extraordinaires.</b>	
	Caisse de réserve, provision pour le rétablissement de son encaisse, 1 <sup>er</sup> à-compte.....	32,000 »
	<i>Récapitulation du chapitre 2. — Matériel.</i>	
	Article 1 <sup>er</sup> . — Dépenses diverses.....	93,520 »
	— 2. — Travaux et approvisionnements... ..	130,880 »
	— 3. — Fonds à la disposition du Commandant.....	5,000 »
	— 4. — Dépenses des Exercices clos.....	3,000 »
	— 5. — Dépenses d'ordre.....	mémoire.
	— 6. — Dépenses extraordinaires.....	32,000 »
	<b>TOTAL du chapitre 2. — Matériel...</b>	<b>264,400 »</b>

**2<sup>e</sup> SECTION — DÉPENSES FACULTATIVES**

Les dépenses de cette espèce classées au projet de budget provisoire ont été, à cause de leur urgence, mises au nombre des dépenses obligatoires par décision en conseil de M. le Commandant Commissaire de la République en date de ce jour.

**RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.**

**1<sup>re</sup> SECTION. — DÉPENSES OBLIGATOIRES.**

Chapitre 1 <sup>er</sup> . — Personnel.....	263,000
— 2. — Matériel.....	264,400
<b>Total général des dépenses.</b>	<b>527,400</b>

**ARRÊTÉ** à la somme de *cing cent vingt-sept mille quatre cents francs.*

Papeete, le 28 mars 1872.

*L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,*

Signé: E. LE GUAY.

Approuvé pour être annexé à notre arrêté de ce jour.

Papeete, le 28 mars 1872.

*Le Commandant Commissaire de la République,*

Signé: GIRARD.